

INFO BORT L'ETANG

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2023-1

Le Conseil municipal, les employés communaux et les membres de la Commission Communale d'Action Sociale se joignent à moi pour vous souhaiter une Belle et Heureuse année 2023, avec Santé, Sérénité, Bonheur et plaisirs au quotidien.

Dans un monde empreint de violence, d'incertitude, d'injustice et d'individualisme, où les projets de vie sont sans cesse requestionnés par la menace d'un conflit armé, l'ombre d'une épidémie, le recul sans fin de l'âge de départ à la retraite ou la réalité des prix inflationnistes, je souhaite ardemment que chacun d'entre nous puisse redécouvrir des moments authentiques de solidarité et de partage !

2022 a vu s'achever la réhabilitation de la Mairie, qui se veut plus accueillante pour les administrés et plus confortable et fonctionnelle pour ses agents.

Un chantier d'extension et de rénovation de la salle polyvalente est à l'étude pour l'aménagement d'un local de stockage, la réfection d'un espace scène et une modernisation et mise aux normes de la cuisine ; les travaux devraient être entrepris en fin d'année 2023.

La campagne de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif se poursuit en 2023 sur notre commune : je vous remercie de réserver un bon accueil aux techniciens du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui s'emploient à réaliser ainsi un véritable état des lieux de l'existant sur nos hameaux.

Des actions en faveur du développement durable et de la transition énergétique au programme de cette nouvelle année : la poursuite de l'enherbement du cimetière pour pallier à l'utilisation des produits phytosanitaires aujourd'hui interdits, et la rénovation de notre système d'éclairage public, grâce au remplacement des ampoules par des leds et la modernisation de ses organes de commande.

Enfin, nous continuerons d'aller à la rencontre des habitants et ce sera au tour du hameau des Andrauds de nous recevoir pour un temps d'échange et de partage autour d'un moment de convivialité printanier !

Dimanche 8 janvier, après deux années de restrictions sanitaires ayant empêché le Repas des Anciens, nous avons pu réunir nos aînés autour d'une bonne table préparée par notre aubergiste Jean-Marc, et nous avons organisé le samedi 14 janvier une rencontre conviviale des Nouveaux Habitants, avec la participation active des associations bortoises qui œuvrent efficacement pour la qualité de vie sur notre commune !

A tous, Bonne année 2023 !

Josy HUGUET

Réunion du conseil municipal du 13 janvier 2023

BUDGET PRINCIPAL, ADOPTION DES RESTES A REALISER 2022.

Le conseil municipal a adopté les états des restes à réaliser suivants :

- dépenses d'investissement du budget principal à reporter 67 300,00 €,
- recettes d'investissement du budget principal à reporter 92 000,00 €.

INSTAURATION D'UNE ASTREINTE FINANCIERE EN CAS D'INFRACTION AU CODE DE L'URBANISME

Madame le Maire explique que l'article 48 de la Loi « Engagement et Proximité » en date du 27 décembre 2019, autorise le maire qui constate le non-respect d'une autorisation de construire, après une procédure contradictoire, à sanctionner les contrevenants à travers un mécanisme d'astreinte afin d'obtenir rapidement une régularisation et ainsi mieux assurer l'effectivité du droit d'urbanisme. Le Maire peut désormais, une fois le procès-verbal établi, mettre en demeure la personne responsable d'une infraction d'urbanisme de régulariser la situation. Cette mise en demeure peut être assortie d'une astreinte d'un montant maximal de 500 € par jour de retard, passé le délai octroyé par la mise en demeure.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, décide de mettre en œuvre les dispositions prévues aux articles L 481-1 et suivant du code de l'urbanisme, de fixer le montant de l'astreinte à 50 € par jour de retard, de l'autoriser à recouvrer les astreintes conformément à l'article 1920 du code général des impôts.

Le Conseil Municipal communique **ETAT CIVIL 2022**

Bienvenue à :

Ambre MORENO, née le 21 janvier 2022
Elana DAL MORO POUPON, née le 30 janvier 2022
Nina, Louise SILVA PEREIRA, née le 18 février 2022
Thaïs CHARNY PAUTY, né le 17 mars 2022
Leïa, Marylène Elisabeth GEORGE, née le 30 mars 2022
Brune FLANDRIN, née le 14 avril 2022
Maddie, Rose FAGES née le 24 avril 2022
Romy, Christine, Pascale BOUCHE, née le 2 mai 2022
Charlize, Claudine Danielle VERSTRAETE, née le 8 juin 2022
Nolan ROUSSEL ROBERTO, né le 19 juillet 2022
Romy RECOQUE SICARD, née le 10 août 2022
Gabin, Ludovic, Claude DU PLANTIER-DEBERNARD, né le 24 septembre 2022
Lise ADONICAM, née le 2 octobre 2022

Ils se sont dit « oui » :

Sophie PEREIRA DE AMORIM et David COURTY, le 11 juin 2022
Coralie LASSAIGNE et Pierre AUZANCE, le 25 juin 2022
Julie CHABRILLAT et Rémi ROUSSET, le 23 juillet 2022
Natacha CASTILLO et Yann LETAILLEUR, le 26 novembre 2022
Danielle GRANOUILLET et Laëtitia RAZ, le 3 décembre 2022

Ils nous ont quittés :

Pascal DAUZAT, le 6 mars 2022
Belarmino TEIXEIRA, le 27 mai 2022
Roseline DA COSTA, le 8 juillet 2022
Jeanne JOHANNY, veuve RICARD, le 2 septembre 2022
Paule CHEBANCE, veuve AMBLARD, le 10 septembre 2022
Joseph GARCIA VALVERDE, le 23 septembre 2022

Nous vous rappelons que les décès ne sont connus par nos services que lorsque qu'un document administratif est transmis en mairie. De ce fait, vous voudrez bien nous excuser d'omissions involontaires.



ROULEZ AU PAS !

Il a été constaté des passages à vive allure dans le bourg et au sein de nos hameaux. Rappelons à tous que les enfants se promènent et qu'ils ont le droit de le faire en toute sécurité. Ensemble soyons vigilants !

CONTAINER EMMAUS

Vous l'avez peut-être aperçu depuis le début du mois de novembre? Un container à vêtements, sacs, chaussures a été installé au point propre à côté du local technique (continuité rue des platanes). Vous pouvez y déposer vos affaires dans des sacs fermés.



MA COMMUNE AU NATUREL



La démarche « **Ma commune au naturel, pour un département écoresponsable** » est organisée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, sur délégation du Conseil national des villes et villages fleuris.

Plus que fleurir villes et villages, l'objectif est d'encourager, récompenser et accompagner les communes engagées dans des actions pour améliorer le cadre de vie des habitants, protéger et respecter l'environnement, favoriser la cohésion sociale.

Le **9 décembre dernier**, le jury de la démarche « Ma commune au naturel, pour un département écoresponsable » décernait un **prix d'encouragement** à la commune de **BORT L'ETANG**, représentée par **Emmanuelle ANGELY** et **David DUCHALET**, conseillers municipaux référents espaces verts, pour les travaux d'embellissement réalisés par nos agents communaux **Jean-Marc ROCHEREAU** et **Hervé DESCOTE** : agrandissement et remise aux normes de l'espace jeux et du City stade, sécurisation de la rue du Beurrier et mise en place de jardinières fleuries sur l'îlot central, engazonnement du cimetière pour éviter l'utilisation de produits phytosanitaires, aujourd'hui interdits. Merci à eux d'avoir ainsi contribué activement à l'amélioration de notre cadre de vie.

CHANTIER PARTICIPATIF

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique « Plantation de Haies et Maintien du Bocage », la Communauté de Communes " Entre Dore et Allier" s'est engagée à planter 6 kms de haies entre 2021 et 2026, sur le territoire des 14 communes ; pour cela, elle offre les végétaux et les fournitures nécessaires.

Concernant notre commune, nous organisons fin février-début mars, un **chantier participatif de plantation**, ouvert à tous les habitants ;

Si vous êtes intéressé, prenez contact avec David DUCHALET au 06 65 04 09 77 ou Emmanuelle ANGELY au 06 32 06 44 40

OFFRE EMPLOI SIGEP

Responsable de l'accueil de loisirs sans hébergement

Afin de diriger son équipe d'animation, le SIGEP recrute un(e) responsable de l'accueil de loisirs sans hébergement pour les temps périscolaires et extrascolaires.

Situé à l'école intercommunale de Bort l'Etang notre accueil de loisirs fonctionne avant et après l'école pour une trentaine d'enfants, les mercredis pour une vingtaine d'enfants âgés de 3 à 11 ans.

Profil recherché : BAFD, BPJEPS, Débutant motivé accepté, formation assurée

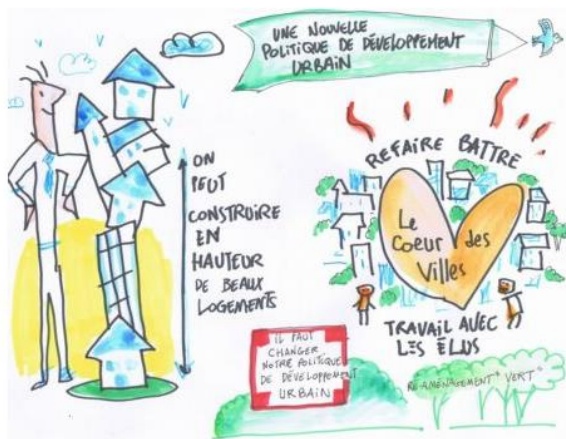
Missions : Diriger une équipe de 2 personnes, participer à l'élaboration du projet éducatif et le mettre en application, élaborer les projets pédagogiques et les mettre en place, respect des règles de fonctionnement, assurer la sécurité morale et physique des enfants, animation d'un cycle d'activité : bâtir des séances et des supports d'animation, faire découvrir et pratiquer plusieurs disciplines, répertorier les matériels et matériaux nécessaires à l'activité, assurer le suivi administratif des activités

Contrat à durée déterminée de 1 an pouvant évoluer vers un CDI

Temps de travail annualisé de 33 h

Rémunération au SMIC horaire en vigueur

Communauté de Communes entre dore et Allier



PLUi-H

La communauté de communes et les communes continuent l'élaboration du PLUi-H, une présentation du diagnostic avec des échanges a eu lieu le jeudi 12 janvier à Lezoux. Les élus entameront ensuite le travail du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui se trouve être l'objectif politique du territoire pour les quinze prochaines années. Les habitants seront associés aux objectifs politiques pour le territoire le **23 février 2023 à 19h** à la médiathèque dans le cadre d'ateliers.

Si vous souhaitez être informés des réunions et de mise en ligne de documents, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la communauté de communes, un

formulaire contact info du PLUi est à votre disposition <http://www.ccdoreallier.fr/urbanisme-eau-environnement/le-projet-aurore/>

INFO BORT PAR MAIL ?

Quelques administrés ont déjà manifesté leur souhait de recevoir l'INFO BORT par mail plutôt que dans votre boîte aux lettres, et vous?

Si vous êtes intéressés, envoyez un mail à secretariat.mairie@bortletang.fr

À vos agendas

ATELIERS ET PERMANENCES NUMERIQUES

Justin, le conseiller numérique de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, interviendra au point médiathèque (rue du Beurrier) **tous les mardis de janvier et février de 16h00 à 18h00** pour des ateliers et permanences numériques.

ATELIERS ET PERMANENCES NUMÉRIQUES À BORT-L'ÉTANG !

Les mardis de janvier et février de 16h à 18h



GRATUIT
OUVERT À
TOUS

CONTACT : 07 56 38 21 44

Séances animées par
Justin

Nombre de places
limité à 6 pour les
ateliers



CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services

Les mardis 10/01, 24/01, 7/02 et 21 /02 : permanences ouvertes à tous, sans rendez-vous, pour répondre à vos questions ou demandes d'aide individuelles

Pour les **ateliers** thématiques les points suivants seront abordés:

Mardi 17/01 : les dangers d'Internet

Mardi 31/01 : le vocabulaire informatique

Mardi 14/02 : le tri des fichiers et exploration de la boîte mail

Mardi 28/02 : la sécurité sur Internet (nétiquette)

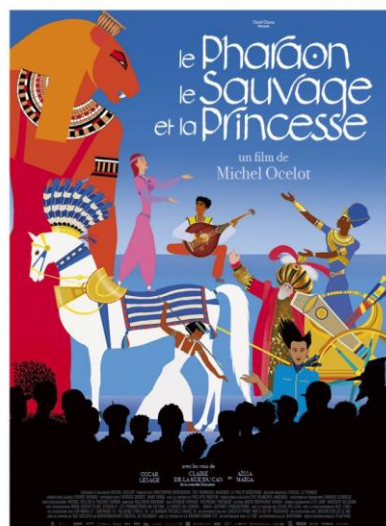
Ateliers gratuits sur inscription au 07.56.38.21.44 ou par mail:

conseiller.numerique@ccdoreallier.fr

CINEMA – mercredi 1^{er} février - 20h30 – Nos frangins

Drame Réalisé par Rachid Bouchareb, écrit par Kaouther Adimi, Rachid Bouchareb avec Reda Kateb, Lyna Khoudri, Raphaël Personnaz. Durée : 1h32

La nuit du 5 au 6 décembre 1986, Malik Ousseine est mort à la suite d'une intervention de la police, alors que Paris était secoué par des manifestations estudiantines contre une nouvelle réforme de l'éducation. Le ministère de l'intérieur est d'autant plus enclin à étouffer cette affaire, qu'un autre français d'origine algérienne a été tué la même nuit par un officier de police.



CINE GOUTER – vendredi 10 février – 15h00 – salle polyvalente de Saint Jean d'Heurs – Le Pharaon, le sauvage et la princesse

Film d'animation de Michel Ocelot, durée 1h23

3 contes, 3 époques, 3 univers : une épopée de l'Egypte antique, une légende médiévale de l'Auvergne, une fantaisie du XVIII^e siècle dans des costumes ottomans et des palais turcs, pour être emporté par des rêves contrastés, peuplés de dieux splendides, de tyrans révoltants, de justiciers réjouissants, d'amoureux astucieux, de princes et de princesses n'en faisant qu'à leur tête- dans une explosion de couleurs.

Public : à partir de 6 ans



NUIT DE LA LECTURE

Lectures familiales « 100 % frissons »
suivies d'un moment de convivialité
au point médiathèque

VENDREDI 20 JANVIER 2023 A 18H00 inscription au 04.73.78.11.07

BELOTE PETANQUE

La Boule Bortoise organise son concours de Belote,
SAMEDI 21 JANVIER 2023 à partir de 14h00

à la salle polyvalente,

20 € par équipe

1^{er} prix : 20kg de bœuf, 2^{ème} prix : 16 kg de bœuf,

3^{ème} prix : 2 jambons secs, 4^{ème} prix : 2 canards etc...

1 lot à chaque équipe



LOTO

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers, entente Bort – Ravel, organise son loto le **SAMEDI 28 JANVIER 2023** à 20h00 à la salle polyvalente ; de très beaux lots à gagner :

un voyage aux Baléares, un vélo électrique, une cave à vin, une console de jeu vidéo switch et d'autres nombreux lots...

Projet de Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez « Le Parc évolue, je m'implique pour notre avenir »

Les élus et techniciens des communes, des intercommunalités, des Départements et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les organismes partenaires du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez et des habitants réfléchissent, en ce moment, à **un nouveau projet collectif** pour le Parc naturel régional Livradois-Forez. Ce temps est essentiel pour imaginer l'avenir et participer à construire la future Charte du Parc Livradois-Forez pour la période 2026-2041. Le périmètre d'étude compte 191 communes réparties sur les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Allier. Le travail engagé en début d'année 2022 aboutira dans 3 ans à une nouvelle Charte permettant de renouveler le classement du territoire en Parc naturel régional jusqu'à 2041. Un site internet dédié à cette démarche a été ouvert à l'adresse suivante : <https://2041.parc-livradois-forez.org/>

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'exception, créés à l'initiative des Régions, reconnus par l'État pour la qualité de leurs paysages et de leurs patrimoines naturels, culturels et humains. Les Parcs naturels régionaux sont 58 en France, dont 10 en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils couvrent 17% du pays, sur lesquels ils mettent en œuvre localement, avec les communes, les intercommunalités et les habitants, une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Leur Charte, d'une durée de 15 ans, constitue le projet de territoire dans lequel s'engagent l'ensemble des partenaires signataires.

Contact : Claudy COMBE, 04 73 95 57 57